

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DEVE 180 Subvention (1 400 euros) à l'association Ville en Herbes pour ses actions de sensibilisation du public aux activités de jardinage écologique.

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement, en date du 3 décembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement, en date du 29 novembre 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la ville de Paris à l'association Ville en Herbes pour ses actions de sensibilisation du public aux activités de jardinage écologique ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1 400 euros est attribuée à l'association Ville en Herbes dont le siège social est situé au 6 avenue Maurice Ravel (12^{ème}).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2012.